



MAISON FAMILIALE RURALE

Formations par alternance et Apprentissage

CFA DE LA MFR DE DOUCIER

500 Impasse des Vernes

39130 DOUCIER

☎ 03 84 87 28 28

✉ mfr.doucier@mfr.asso.fr

Numéro UAI : 0391243P

déclaré sous le n° 27390128239

CAPA METIERS DE L'AGRICULTURE PAR APPRENTISSAGE EN 2 ANS (Niveau 3)

Code RNCP : 38855

Supports professionnels :

- Ruminants (bovins – ovins – caprins)
- Grandes cultures (module d'initiative professionnelle)

Public et conditions d'accès :

Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou à partir de 15 ans pour les jeunes ayant suivi un cursus complet de 3^{ème} (niveau 3^{ème} min)

Passionnés par l'agriculture et motivés pour s'engager dans une formation qualifiante avec support agricole en élevage (entretien de motivation avec le jeune et sa famille / son représentant légal)

Aptitudes physiques, goût pour le travail en extérieur

Accessibilité sans limite d'âge au public en situation de handicap compatible avec le métier

Effectif : 6 à 12 apprentis par année

Prérequis :

- Elèves issus de 3^{ème} : évaluation du niveau des prérequis à partir des bulletins scolaires. Réussite au DNB appréciée.
- Autres candidats : appréciation du niveau des prérequis plus particulièrement en expression et en calcul à partir de tests, comprenant des exercices de niveau 3^{ème} et un cours exposé écrit concernant les motivations du candidat pour intégrer la formation.

Objectifs :

- Former des professionnels capables d'assurer les activités courantes liées à la conduite d'un élevage de ruminants (alimentation, surveillance et soins aux animaux, conduite et entretien d'engins agricoles) et les travaux liés aux grandes cultures
- Accompagner vers un premier niveau de qualification professionnelle dans le secteur agricole : le CAPa par apprentissage peut être un vecteur de mobilisation pour la poursuite d'un parcours qualifiant visant le niveau 4 (Bac Pro)
- Contribuer à l'évolution de la personnalité de chaque apprenti (confiance en soi, envie de réussir, esprit d'initiative, sens de l'engagement et de la prise de responsabilité) pour favoriser l'insertion professionnelle

Contenu de la formation :

- **Modules professionnels : techniques et pratiques professionnelles liées à la Conduite de l'élevage, la production d'aliments ou alimentation de l'élevage et à la maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments :** zootechnie, phytotechnie, agronomie, sciences et techniques professionnelles, sciences et techniques des agroéquipements, module professionnel « Ruminants » (bovins lait ou viande, caprins, ovins)
- **Module d'initiative professionnelle :** grandes cultures
- **Modules généraux :** français, mathématiques, histoire-géographie, enseignement moral et civique, éducation socioculturelle, techniques économiques, sciences économiques et sociales, biologie, sciences physiques, éducation physique et sportive, informatique, anglais, comptabilité et gestion d'entreprises, santé et sécurité.

Modalités et supports pédagogiques :

Modalités :

- Pédagogie de l'alternance par laquelle les formateurs du CFA et les maîtres d'apprentissage développent ensemble chez l'apprenant des capacités et des compétences indispensables pour l'exercice du métier envisagé
- Accompagnement individualisé (entretiens individuels, soutien à l'élaboration du support d'examen, visites sur le lieu d'apprentissage)
- Apports de connaissances
- Travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de groupes
- Visites d'entreprises, interventions de professionnels
- Mises en situation
- Mise à disposition d'une salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur.
- Réseau informatique dans toutes les salles (connexion internet),
- Mise à disposition de PC portables
- Atelier

Supports : Documents professionnels, fascicules, fiches techniques, fiches de consignes
Prise en compte des situations de handicap (Référént handicap)

Compétences / capacités professionnelles visées :

Capacités professionnelles :

- Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage
- Réaliser des travaux liés à la production d'aliments ou alimentation de l'élevage
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
- Réaliser des travaux de suivi des grandes cultures

Capacités générales :

- Agir dans des situations de la vie sociale
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social

Durée et dates : 2 ans (840 h au CFA)

Parcours réduit pour les titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Bac) ou 3 (CAP) avec dispense d'épreuves (validation des acquis)

Parcours aménagé selon résultats du positionnement et situation de handicap

	Présence au CFA	Présence en entreprise
1ère année	12 semaines	35 semaines
2ème année	13 semaines	35 semaines (*)

(*) durée variable en fonction de la date de fin du contrat d'apprentissage

Durée hebdomadaire : 35 h

Rythme d'alternance : env. 15 jours CFA / 15 jours entreprise

N.B. : le contrat d'apprentissage prévoit 5 semaines de congés payés par an, planifiés par le maître d'apprentissage en dehors des semaines de présence des apprentis au CFA.

Dates : septembre 2024 – Juin 2026 (voir calendrier d'alternance)

Modalités d'acquisition du CAPa :

80 % en contrôle continu en cours de formation sur les 2 années : 13 évaluations certificatives au total dans les différents domaines de la formation

20% en une seule épreuve terminale : présentation orale d'une situation professionnelle réalisée à partir d'une fiche professionnelle.

Références de la formation :

Code de l'éducation articles R335-5 et suivants

Décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole

Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO des 25 juin 2015) Arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO des 25 juin 2015 et 29 juillet 2016)

- **Code RNCP** : 38855
- **Codes NFS** : 210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
- **Formacodes** : 21056 : Élevage ; 21040 : Polyculture
- **Durée de validité** Diplôme du 19/05/2015 au 31/12/2030
- **Certificateur** : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE LA FORET – SIRET 110 070 018 00012
- **Niveau** : 3
- **Le lien de la certification sur France Compétence** : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38855/>

Evaluation de l'action :

Des évaluations certificatives et formatives sont réalisées tout au long du parcours.

Un relevé de notes semestriel avec appréciations des moniteurs est remis à chaque représentant légal.

Une rencontre avec un membre de l'équipe pédagogique est systématiquement proposée pour faire le point à la fin du premier semestre et quelque fois en cours de semestre lorsque les résultats obtenus sont faibles.

Les dates de CCF sont indiquées dans le carnet de liaison pour les maîtres d'apprentissage. Un rappel est fait pour chaque épreuve certificative afin que le maître d'apprentissage puisse préparer l'apprenti en milieu professionnel avant le déroulement de celle-ci.

Evaluation finale : épreuve orale portant sur une des 4 fiches techniques préparées par le candidat concernant un soin à un ruminant.

A la fin de l'action :

Enquête à chaud auprès des apprentis

Enquête à froid entre 3 et 6 mois après la formation auprès des apprentis

Enquête à 6 mois auprès des maîtres d'apprentissage.

❖ Le CAPa et après :

- Intégration possible dans le parcours BAC PRO CGEA ou Agroéquipement après obtention du CAPa (admission en classe de Première pour valider le Bac Pro en 2 ans)
- Poursuite possible après le CAPa pour l'obtention d'un titre professionnel (ex : technicien agricole)
- Accès direct au salariat en exploitation agricole avec un profil polyvalent (compétences en élevage en conduite des cultures et en maintenance des matériels et des installations).

N.B. : le dispositif de formation « tout au long de la vie » offre des possibilités d'évolution avec des phases d'activité professionnelle et un engagement dans une action de formation complémentaire (ex : certificat de spécialisation ou formation pour adulte de niveau IV ou III).

❖ Un statut particulier : le contrat d'apprentissage

Il officialise l'engagement des différents acteurs dans le processus de formation.

Avec le statut d'apprenti, le jeune en formation bénéficie d'une rémunération mensuelle basée sur un pourcentage du SMIC. L'entreprise qui accueille l'apprenti est éligible à une aide spécifique.

Exemple de simulation du coût salarial pour un jeune âgé de moins de 18 ans sur toute la durée du contrat, pour un contrat de 24 mois, pour une entreprise de moins de 11 salariés

(1 ^{ère} année : du 1/09 au 31/08)	Coût entreprise Rémunération (27% SMIC) :	5 837.88 €
	Aide exceptionnelle :	6 000,00 €
(2 ^{ème} année : du 1/09 au 31/08)	Coût entreprise Rémunération (39% SMIC) :	8 432.40 €

Reste à charge de l'entreprise pour les 2 ans :	8 270.28 €
Soit / mois	344.60 €

Pour d'autres situations, utiliser le simulateur de calcul de :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

❖ Frais à la charge des familles

Pour l'année scolaire 2024/2025, les frais de pension facturés aux familles (aides déduites) sont les suivantes :

- Apprentis internes : 57 €/semaine
- Apprentis demi-pensionnaires : 40 €/semaine

Les frais pour les années scolaires suivantes seront actualisés par le conseil d'administration avec mise à jour de cette fiche.